

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLERY LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 10 septembre 2018 à 20 h 00 à la mairie de VALLERY.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A Vallery, le 3 septembre 2018

ORDRE DU JOUR

1- FINANCES PUBLIQUES

Modifications budgétaires,

2- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Communauté de communes : rapport annuel, prix et qualité de service « gestion des déchets »
- Ambroisie : désignation de 2 référents territoriaux,

3- DOMMAINE DE COMPETENCES DES COMMUNES

Concours des maisons décorées de Noël,

Informations du Maire

Affaires diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 septembre 2018

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 03 septembre 2018 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjointe, Denis LARDENAI, 3^{ème} adjoint, Gérard BAUDOUIN-ROBE, Bruno GREGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Michel PELISSIER, Christophe PLASSARD et Philippe SCHMIED conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Jean-Baptiste LEMOYNE, Eveline MÔME-DELEVAL pouvoir à Jean-Pierre ALLEMAND, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Monsieur Denis LARDENAI est désigné secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 22 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

AJOUT D'UNE DELIBERATION

Vente d'une venelle : le conseil municipal accepte cet ajout.

1/ FINANCES LOCALES

Modifications budgétaires n° 4

Délibération n° 2018/28/7.1

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire pour régler une dépense d'investissement, à savoir :

Article : 2315 : - 6000 €

Article : 2128 : + 6000 €

Après discussion, le Conseil Municipal ADOPTE ces modifications à l'unanimité des présents.

2/ INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Rapport sur le prix et la qualité du service « ordures ménagères » de la COM COM du Gâtinais en Bourgogne

Délibération n° 2018/29/5.7

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères (OM) de l'exercice 2017. Ce rapport expose les indicateurs techniques relatifs à la collecte, au tri et au traitement, ainsi que les données financières du service. Il comprend les éléments fournis par la Coved.

Aussi, après plusieurs années de baisse, le tonnage des OM tend à se stabiliser, tout comme le tonnage des emballages collectés. La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2017 est de 161 kg/hab. soit une diminution de 2 % par rapport à 2016. La production d'emballages en 2017 est de 42 kg/hab. soit une diminution de 6 % par rapport à 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2017.

3/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – ENVIRONNEMENT

Lutte contre l'ambrosie – Désignation des référents territoriaux

Délibération n° 2018/30/8.8

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ambrosie (plante très allergisante) est implantée en France et dorénavant dans le département de l'Yonne. L'ambrosie constitue un enjeu de santé publique. Afin d'instaurer un dispositif de prévention et de lutte contre le développement de cette plante, il convient de désigner deux référents territoriaux dont le rôle vise, à :

- Repérer la présence des différentes espèces d'ambrosie,
- Participer à leur surveillance,
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition ou pour lutter contre leur prolifération,
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, et Monsieur Sébastien PARENT, adjoint technique territorial comme référents territoriaux.

4/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – ENVIRONNEMENT

Concours maisons décorées de Noël

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de mettre en place un concours de maisons décorées pour les fêtes de fin d'année. La remise des prix se fera lors des vœux du Maire courant janvier 2019.

Afin d'établir un règlement et de désigner un jury, Monsieur Philippe SCHMIED se propose d'être le rapporteur et l'animateur de cette commission « décors de Noël ».

5/ DOMAINE ET PATRIMOINE

Demande d'achat d'une venelle rue Pasteur par un habitant du village

Délibération n° 2018/31/3.2

Monsieur Didier DELIGAND (acheteur de la venelle) sort de la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait un rappel du dossier en cours, à savoir :

Vu le courrier du 13 avril 2016 adressé à la Mairie, par Madame Colette DELIGAND demandant à acquérir une parcelle de terrain située rue Pasteur, d'une superficie de 46,50m², enclavée entres d'autres parcelles lui appartenant qui permettait l'accès à la rivière.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016, donnant son accord pour vendre cette parcelle.

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2016, informant le Conseil Municipal que la sous-préfecture s'interroge sur le caractère privé ou public de la venelle,


Vu le retrait de la délibération du 20 mai 2016,

Considérant les renseignements complémentaires reçus dernièrement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, ACCEPTE :

- De VENDRE ce terrain à Madame DELIGAND Colette sous réserve que la requérante prenne à sa charge, en plus du coût du terrain, l'intégralité des frais inhérents à cette opération.
- D'ENGAGER les démarches réglementaires pour sortir ce bien du domaine public communal après mise en place d'une enquête publique – durée 1 mois – (livre 1^{er}, chapitre IV du titre III du code des relations entre le public et l'administration)
- De PROCEDER au déclassement du terrain du domaine public communal pour incorporation dans le domaine privé communal – chemin ruraux – (art L141-3 du code de la voirie routière) par délibération du Conseil Municipal en l'absence du pétitionnaire (art L 2131-11 du CGCT).
- De REALISER l'intégration de ce terrain dans la catégorie des chemins ruraux par délibération du Conseil Municipal – chemin ruraux aliénable et prescriptible.
- De PROCEDER à la cession par acte administratif.
- De CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente.

AFFAIRES DIVERSES

 **Chemins ruraux** : Un gros coup de vent cet été a provoqué la chute de plusieurs arbres dans différents chemins ruraux de la commune et plus particulièrement celui de Vallées. Les propriétaires sont chargés de dégager les chemins afin de libérer la libre circulation. Les propriétaires seront informés.

En outre, Monsieur GREGOIRE demande à ce que les propriétaires qui ont coupé leur bois ne le laisse pas en bordure de chemin mais l'évacue afin de pouvoir passer l'épaveuse et le broyeur sur l'ensemble des talus et bas-côtés dans de bonnes conditions.

- + Frelons : recrudescence cet été de frelons communs, asiatiques et de guêpes : Afin de limiter leur prolifération, une information sera distribuer au printemps prochain pour que les habitants fabriquent et installent dans leurs jardins des pièges contre les frelons et les guêpes.
- + Agent technique communal : l'employé communal est actuellement en arrêt maladie pour 3 semaines. Il est remplacé par Thomas LIEVAUX (ancien stagiaire à la commune) pendant la durée de l'arrêt de travail.
- + Entretien du cimetière : Quelques tombes du vieux cimetière ont été mises en sécurité et ont fait l'objet d'un procès-verbal affiché à la porte du cimetière.
- + Stationnement : des contrôles de gendarmerie seront effectués afin de faire respecter le bon stationnement sur l'ensemble du village.
- + Rosiers rue de Paris : demande de Monsieur SEZEUR pour que la commune entretienne les rosiers dans le massif situé rue de Paris. La Commune accepte de garder cet emplacement et d'autres plantes seront plantées.
- + CCAS : Commande des colis de Noël : 48 personnes de plus de 75 ans et 3 en maisons de retraite.
- + Déjections canines : **rappel aux habitants qui promènent leur chien et plus particulièrement devant la salle des fêtes.** Merci de bien vouloir ramasser les crottes de chiens, en effet cet endroit est très fréquenté par les enfants, les parents et les locataires de la salle des fêtes. Cet endroit doit rester propre dans l'intérêt de tout le monde.

* * *

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 30.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

FINANCES LOCALES

Délibération n° 2018/28/7.1

DM n° 4

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Délibération n° 2018/29/5.7

Rapport sur le prix et la qualité du service « ordures ménagères » de la COM COM du Gâtinais en Bourgogne

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – ENVIRONNEMENT

Délibération n° 2018/30/8.8

Lutte contre l'ambrosie – Désignation des référents territoriaux

DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2018/31/3.2

Demande d'achat d'une venelle rue Pasteur par un habitant du village

SIGNATURES

Jean-Pierre ALLEMAND , Maire	
Didier DELIGAND , 1 ^{er} Adjoint	
Marie-France CANDORET , 2 ^{ème} Adjointe	
Denis LARDENAI S, 3 ^{ème} adjoint	
Gérard BAUDOUIN-ROBE , Conseiller	
Bruno GREGOIRE , Conseiller	
Christine JEGAT , Conseillère	
Laure LAGARDERE , Conseillère	
Jean-Baptiste LEMOYNE , Conseiller	<i>Absent excusé</i>
Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ , Conseiller	<i>Absent excusé</i>
Eveline MÔME-DELEVAL , Conseillère	<i>Absente excusée</i>
Michel PELISSIER , Conseiller	
Christophe PLASSARD , Conseiller	
Philippe SCHMIED , Conseiller	